



ACADEMIE DE DIJON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier de presse de rentrée
Année scolaire 2025-2026

Réussir ensemble !



© Stéphanie Lacombe - MENJ

Audacieuse et ENGAGÉE
•••

Sommaire

Chiffres clés de l'académie de Dijon	p. 4
La région académique : champs d'actions	p. 5
1_ AU CŒUR DE LA CLASSE, pour la réussite des élèves les plus en difficulté	
L' approche au cœur de la classe	p. 8
Les rendez-vous de la pédagogie	p. 9
AU CŒUR DE LA CLASSE, pour assurer l'avenir et développer l'ambition de chacun	
L'orientation : le plan avenir	p. 12
L'égalité entre les filles et les garçons dans les apprentissages	p. 14
Le Plan Filles & maths	p. 15
Les Territoires éducatifs ruraux : l'évaluation des 5 premiers TER de l'académie	p. 18
Un nouveau dispositif PAS dans la Nièvre	p. 20
Les chiffres clés de l'école inclusive	p. 23
2_ AU CŒUR DE L'ÉTABLISSEMENT, pour protéger les élèves et la communauté éducative	
Plan brisons le silence	p. 26
La sécurité des élèves et des personnels : améliorer le climat scolaire	p. 27
Lutter contre le harcèlement à l'école : une priorité académique réaffirmée	p. 29
Prendre en charge la santé mentale	p. 30
Portable en pause	p. 32
3_ ENSEMBLE, pour l'épanouissement professionnel des personnels	
L'accompagnement de la filière RH : la feuille de route RH académique	p. 36
L'égalité professionnelle	p. 36
L'évolution des modalités de recrutement	p. 37
4_ ENSEMBLE, pour une académie qui encourage l'innovation et l'expérimentation	
Les temps de l'enfant : une expérimentation sur les rythmes scolaires	p. 40
IA : un appel à projet pour poursuivre l'expérimentation du lycée Ch. de Gaulle	p. 42
Les écoles laboratoires	p. 43
Les routes mémorielles	p. 45

Chiffres clés de l'académie de Dijon

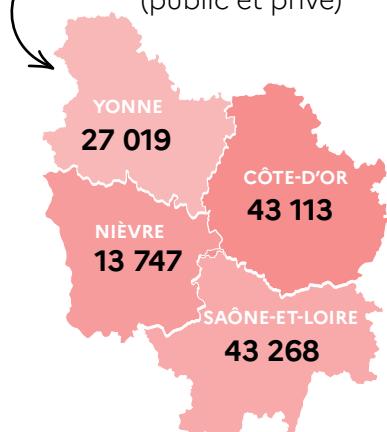
LES ÉLÈVES

250 208

écoliers, collégiens et lycéens⁽¹⁾ (public et privé)

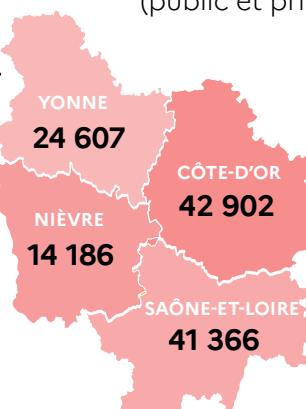
127 147

élèves du premier degré
(public et privé)



123 061

élèves du second degré
(public et privé)



LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

1 923

écoles et établissements du second degré
publics et privés sous contrat soit :

1 603
écoles

182
collèges

74
lycées et Erea
(établissement régional
d'enseignement adapté)

LES PERSONNELS

27 433

Enseignants et personnels engagés
auprès des élèves dans le public et le privé⁽¹⁾

8 751 enseignants du premier degré
10 856 enseignants du second degré
7 826 personnels non enseignants

LES DIPLÔMES⁽²⁾

87,8 %

Taux de réussite
au diplôme national
du brevet (DNB)

92,8 %

Taux de réussite
au baccalauréat général
et technologique et
professionnel

LE BUDGET

1,825

milliards d'euros
pour l'année civile 2025

(1) Prévisions 2025
(2) Session 2025, données provisoires.

Champs d'actions de la région académique

JEUNESSE, ENGAGEMENT



Offrir un cadre à chaque jeune lui permettant de s'épanouir au delà du temps scolaire.



MOBILITÉS ET INTERNATIONAL



Encourager les mobilités entrantes et sortantes et permettre à chaque élève de donner une dimension internationale à sa scolarité.

INFORMATION ET ORIENTATION



Développer l'ambition et accompagner les parcours pour amener les jeunes sur la voie de leur réussite.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE ET INNOVATION



Accompagner le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

NUMÉRIQUE POUR L'ÉDUCATION



Faire émerger une culture commune des pratiques numériques et de l'enseignement hybride et travailler à un égal accès au numérique pour chaque élève

FORMATION PROFESSIONNELLE



Favoriser l'accès à la voie professionnelle par les formations scolaires, universitaires et en apprentissage dans un continuum Bac -3 / +3 en lien avec les campus des métiers et des qualifications (CMQ) et par les formations tout au long de la vie.

ARTS ET CULTURE



Construire des parcours qui permettent à chaque jeune d'accéder aux arts et à la culture tout au long de sa scolarité

En soutien de ces grandes politiques, la région académique est engagée dans une gestion cohérente des achats et du patrimoine immobilier à une échelle régionale.



1

**AU CŒUR DE LA CLASSE,
pour la réussite des élèves
les plus en difficulté**

1_ AU CŒUR DE LA CLASSE, pour la réussite des élèves les plus en difficulté

—L'APPROCHE AU CŒUR DE LA CLASSE

Dans le cadre de son projet académique, l'académie de Dijon s'engage avec les enseignants jusqu'au cœur de la classe pour faire progresser les élèves les plus fragiles dans l'acquisition des savoirs fondamentaux.

L'approche « au cœur de la classe » s'entend comme une méthode de travail structurée qui s'assure systématiquement que les actions mises en place touchent le cœur de la classe (les gestes professionnels et les apprentissages des élèves).

Cette approche s'intéresse :

- aux écoles et établissements dont les résultats des élèves sont les plus fragiles ;
- à la dynamique collective permettant de construire des projets pédagogiques structurés et efficaces ;
- à l'évolution des gestes professionnels au service de la réussite des élèves ;
- à la manière dont les élèves apprennent.

60 écoles et 31 collèges vont bénéficier d'un suivi filé sur au moins une année scolaire par des inspecteurs et des formateurs-accompagnateurs.

L'ensemble des personnels pédagogiques seront mobilisés :

Les chefs d'établissement ou directeurs d'école :

- pour encourager les équipes vers des objectifs communs à atteindre en partageant une vision et en créant un environnement de confiance et de soutien ;
- pour planifier, organiser et participer à l'évaluation afin d'assurer l'efficience des actions menées

Les inspecteurs-accompagnateurs :

- pour accompagner le pilotage pédagogique des chefs d'établissement ou des directeurs ;
- pour apporter une expertise didactique et pédagogique ;
- pour accompagner les équipes enseignantes

en construisant un projet commun et structuré ;

- pour suivre la mise en œuvre des actions décidées aux côtés des équipes et des chefs d'établissement ou directeurs.

Les ingénieurs de formation et les accompagnateurs CARDIE :

- pour construire des communautés d'apprentissage ;
- pour proposer des formations adaptées ;

Les enseignants comme praticien chercheur :

- pour apporter leur expertise pédagogique ;
- pour tester, analyser et évaluer les effets des pratiques pédagogiques mises en œuvre ;
- pour améliorer les gestes professionnels.

La méthodologie d'accompagnement en 5 étapes :

- **Phase 0 (rentrée) :** présentation de la démarche en s'appuyant sur les outils et pratiques existantes. Il s'agit de partager, d'échanger et de valoriser.
- **Phase 1 (septembre-octobre) :** état des lieux et diagnostic pour choisir un axe de travail prioritaire. La compréhension du contexte de l'école ou de l'établissement sera essentielle pour impliquer la communauté éducative.
- **Phase 2 (octobre-novembre) :** conception des actions en élaborant une feuille de route structurée et adaptée aux besoins de l'école ou de l'établissement. L'innovation, l'expérimentation et la réflexion pédagogique en équipe seront les moteurs pour définir des actions pédagogiques partagées.
- **Phase 3 (décembre-mai) :** mise en œuvre et suivi des actions avec un accompagnement et un soutien réguliers des équipes pédagogiques. La construction d'un collectif professionnel et des formations expertes seront des points d'appui au déploiement des actions.
- **Phase 4 (mai-juin) :** évaluation et bilan pour mesurer l'impact des actions et assurer la pérennisation des pratiques efficaces. Outre les résultats des élèves, d'autres composantes pourront être analysées : les pratiques enseignantes, le climat scolaire, l'engagement des enseignants...



les RENDEZ-VOUS de la ACADEMIQUES PÉDAGOGIE

Afin de promouvoir la pédagogie auprès des personnels (professeurs, inspecteurs, chefs d'établissement, directeurs), l'académie de Dijon organise chaque année deux rendez-vous académiques de la pédagogie.

Ces journées, en rassemblant en présentiel environ 150 personnes, ont pour objectif de diffuser en direct des webinaires experts pour l'ensemble des professeurs de l'académie. Chaque rendez-vous a pour objet de construire le lien entre les pratiques pédagogiques et l'état de la recherche, en faisant intervenir des chercheurs de renom et en proposant des ateliers de réflexions et d'échanges de pratiques pédagogiques.

Ces journées dédiées à la pédagogie sont ainsi au service d'une double ambition : proposer aux professeurs des formations répondant à leurs besoins et s'adapter aux besoins des élèves pour leur permettre de progresser et de choisir un parcours de vie.

Les thématiques de ces deux dernières années ont porté sur la réduction des inégalités scolaires, les compétences psycho-sociales, la différenciation pédagogique et l'évaluation des élèves. Des ressources pédagogiques sont disponibles sur le site académique, à l'issue de chaque rendez-vous.

Pour les retrouver : [lien vers les ressources](#).

Des journées de lancement en septembre pour toutes les écoles et les établissements concernés :

- 16 septembre pour les collèges ;
- 23 septembre pour les écoles de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire ;
- 29 septembre pour les écoles de la Nièvre et de l'Yonne.

Des équipes ressources départementales et académiques en appui au dispositif pour :

- recueillir, créer et mettre à disposition des ressources pédagogiques/ didactiques pour les accompagnateurs et les écoles ou établissements pilotes ;
- construire et suivre l'évaluation du dispositif ;
- bâtir la formation des accompagnateurs et des chefs d'établissement ou directeurs d'école ;
- organiser le déploiement ;
- cibler et visiter des écoles ou établissements qui montrent une plus-value pour déterminer et partager les conditions de réussite.

La DGESCO et l'IFE participeront à l'évaluation globale du dispositif : analyse des résultats des élèves aux évaluation et au DNB, modalités de travail en équipe, engagement des enseignants.

Au programme des prochains RDV de la pédagogie en lien avec l'approche au cœur de la classe :

- « Enseigner les savoirs fondamentaux dans toutes les disciplines » le 10 décembre 2025 ;
- « Les sciences cognitives au service des apprentissages » le 21 janvier 2026.



1

AU CŒUR DE LA CLASSE,
pour assurer l'avenir et développer
l'ambition de chacune et de chacun

PLAN AVENIR

Permettre une orientation choisie

Objectifs

- **Lutter contre la reproduction des inégalités** sociales, territoriales et de genre
- **Faciliter l'accès aux dispositifs** d'information et d'accompagnement
- **Accompagner vers l'enseignement supérieur**

Les principes du plan avenir

• Égalité et équité

Les parcours des élèves doivent être moins sujets aux déterminismes géographiques, sociaux et de genre

• Émancipation et responsabilité

Le champ des possibles doit être large, les choix éclairés et les jeunes et les familles pleinement associés aux décisions

• Accompagnement et droit à l'erreur

À chaque étape du parcours, des passerelles doivent permettre des changements de trajectoire

Les 6 priorités

1. Faire de l'orientation un projet partagé

- Un **projet d'orientation sur mesure** dans chaque collège et lycée
- Des **professeurs principaux mieux formés**
- Une meilleure **information des familles**

2. Éduquer à l'orientation dès la 5^e

- Un **programme d'éducation à l'orientation**
- 4 demi-journées pour **explorer le monde professionnel**
- Une **nouvelle plateforme d'aide à l'orientation : Avenir(s)**

3. Mieux préparer les élèves au supérieur

- Une meilleure prise en compte des compétences sur **Parcoursup**, avec la **nouvelle épreuve anticipée de mathématiques en 1^{re}**
- **Mon Projet Sup**, le coach digital des lycéens sur Avenir(s)

4. Faciliter la transition vers le supérieur

- La valorisation de **l'année de césure post-bac**
- **Un meilleur accompagnement en BTS** renforcé
- **Des voies d'accès** diversifiées vers les études supérieures
- Un meilleur accès au supérieur **sur tout le territoire** (campus connectés, études de santé)

5. Mieux préparer aux métiers d'avenir

- **Plan Filles et maths** : des classes à horaires aménagés en sciences et maths (4^e-3^e) et des rencontres avec des rôles modèles
- De nouveaux **programmes pour les enseignements technologiques**

6. Mieux articuler les actions entre l'État et les Régions

- Une **charte orientation** entre l'État et les Régions
- Une **feuille de route** par territoire
- Une **offre de formation** adaptée aux besoins de l'économie

1– AU CŒUR DE LA CLASSE, pour assurer l'avenir et développer l'ambition de chacune et de chacun

LE PLAN AVENIR

Le déploiement du Plan Avenir sera effectif dès la rentrée, pour que l'orientation soit l'affaire de tous et soit abordée dès la 5^e avec l'ambition de transmettre à nos élèves une éducation à l'orientation.

3 points essentiels :

- la construction, au sein de chaque établissement, d'un plan pluri-annuel d'orientation (un PPO), avant la fin du mois de décembre pour mieux accompagner les élèves dans leur orientation et faire en sorte que l'orientation soit choisie et non subie ;
- l'invitation à expérimenter des dispositifs innovants tels que les classes prépa en 3 ans pour les élèves les plus méritants de la voie professionnelle, des BTS en 3 ans, développer des certificats open badges qui attestent de compétences et qui permettent de montrer aux étudiants que les choix ne sont pas irréversibles ;
- la mise en œuvre de la Plateforme Avenir : une plateforme numérique gratuite au service des élèves et des équipes éducatives pour l'accompagnement à l'orientation.

— UN PARCOURS DE FORMATION POUR LES PROFESSEURS PRINCIPAUX DE 3^e

Nouveau

UN NOUVEAU PARCOURS DE FORMATION SERA PROPOSÉ PAR L'ÉCOLE ACADEMIQUE DE LA FORMATION CONTINUE, EN LIEN AVEC LA DÉLÉGATION RÉGIONALE ACADEMIQUE POUR L'INFORMATION ET L'ORIENTATION (DRAIO)

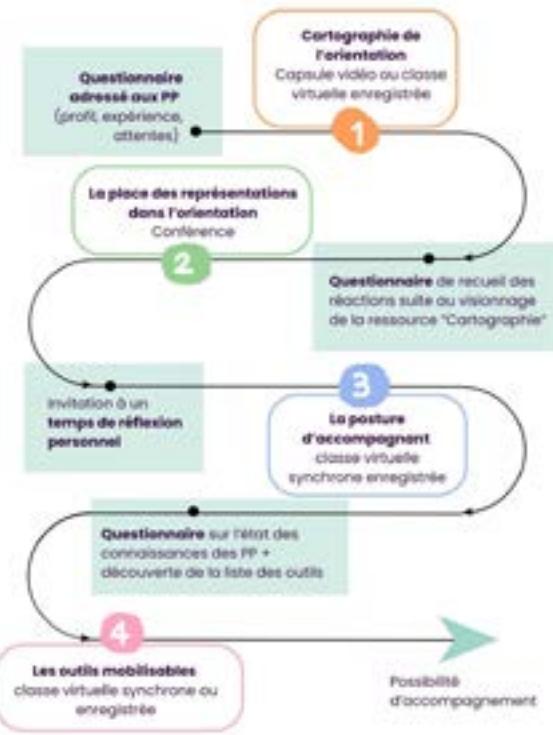
Dans le cadre du Plan Avenir, une formation des professeurs principaux de la région académique est prévue pour répondre à un double enjeu : lutter contre les assignations sociales, territoriales et de genre ainsi que concilier réponse aux aspirations individuelles et aux besoins économiques des territoires.

Cette formation s'adressera à tous les enseignants qui endosseront le rôle de professeur principal de 3^e.

La formation doit être mise en œuvre avant janvier 2026 et sera organisée par la DRAIO et le service de l'EAFC.

Le plan de formation prévoit un parcours de 5 modules de formation à candidature individuelle (distanciel) pour 2025-2026.

Proposition d'un PARCOURS DE FORMATION



L'ÉGALITÉ ENTRE LES FILLES ET LES GARÇONS DANS LES APPRENTISSAGES

L'académie de Dijon poursuit une politique volontariste pour renforcer l'égalité entre les filles et les garçons dans les apprentissages.

Cette dynamique vise à faire évoluer les pratiques professionnelles, déconstruire les stéréotypes de genre, favoriser des choix d'orientation libres et diversifiés, et garantir une égalité réelle d'accès à la réussite pour toutes et tous.

Une dynamique de labellisation au service d'un projet d'établissement égalitaire

De nombreux établissements se sont engagés dans la labellisation « Égalité filles-garçons » : 5 au niveau 1, 6 au niveau 2 et 2 au niveau 3. Ce cadre structurant permet aux équipes de réfléchir collectivement à leurs pratiques éducatives, pédagogiques et évaluatives, et de construire des actions concrètes, visibles, intégrées dans le projet d'établissement.

Une formation de formatrices et de formateurs, puis des actions au plus près des équipes dans le cadre de formation d'initiative locale (FIL)

Un groupe académique de 48 formatrices et formateurs a été constitué. Formés sur les questions de genre dans les apprentissages, dans la gestion de classe, l'orientation ou encore l'évaluation, ces acteurs animent désormais des formations d'initiative locale (FIL) dans les établissements. L'objectif est de créer des espaces de réflexion de proximité, d'identifier les leviers de transformation et de diffuser une culture de l'égalité dans toutes les disciplines.

Des communautés d'apprentissages dans les quatre départements seront mises en place dès la rentrée 2025, avec une attention toute particulière pour encourager les filles à investir les filières scientifiques, dès le collège. Les référents « culture scientifique, technologique et industrielle » départementaux intégreront ces communautés d'apprentissage.

Une formation académique pour l'égalité entre les filles et les garçons en mathématiques

Dans le cadre du plan « Filles et maths », une formation en distanciel sera proposée à tous les enseignants de mathématiques de l'académie. Son objectif sera de mettre en place, au cœur de la classe, des stratégies pédagogiques en faveur de la valorisation des mathématiques auprès des filles dans la perspective de diminuer l'écart des résultats filles/garçons.

Des outils concrets pour accompagner les équipes

Deux documents ont été co-construits avec les corps d'inspection, les formatrices et formateurs.

Une fiche d'observation qui a pour vocation de sensibiliser chaque enseignante et enseignant à son propre fonctionnement, de questionner ses habitudes pédagogiques et de mettre en lumière les effets indésirables d'une différenciation involontaire liée au genre : un véritable outil pour engager une réflexion constructive ancrée sur quatre « fils rouges » professionnels (espace de travail et formes de groupement, relation pédagogique, évaluation, contenus d'enseignement) et promouvoir ainsi une pédagogie plus égalitaire.

Un document disciplinaire proposant des adaptations concrètes par matière pour lutter contre les biais sexistes (accompagner les enseignant(e)s sur la mise en place d'une pédagogie plus équitable). Il fournit des pistes pour aborder l'égalité à la fois comme objet d'enseignement explicite et comme dimension transversale intégrée dans toutes les disciplines.

Une stratégie fondée sur la recherche scientifique et les apports universitaires

L'académie a fait le choix d'un ancrage scientifique fort, en s'appuyant sur les travaux de Marion Monnet et Carine Erard. Leurs interventions auprès des formatrices et formateurs assurent une rigueur méthodologique et renforcent la légitimité des actions conduites.

Expérimentations concrètes et projets innovants

Dès la rentrée, le collège George Brassens de Brazey-en-Plaine (21) expérimentera :

- un projet Filles et sciences : *Les sciences pour tous*
- une classe à pédagogie égalitaire en 6^e
- un accompagnement personnalisé *Maths en non-mixité*

Des perspectives ambitieuses : renforcer le lien avec le 1er degré pour agir dès les premières années de scolarité

L'académie souhaite amplifier le travail en synergie avec le premier degré, afin de garantir une continuité éducative cohérente et durable sur l'ensemble du parcours de l'élève. Les stéréotypes de genre s'installent très tôt, parfois dès l'école maternelle, influençant les comportements, la confiance en soi, les choix d'activités ou encore les représentations des métiers. Il s'agira :

- d'adapter les outils d'observation pour qu'ils soient utilisables en école primaire ;
- proposer des formations croisées 1^{er} / 2nd degré autour de la pédagogie égalitaire.

PLAN FILLES ET MATHS

Soutenir la réussite des filles dans les filières scientifiques

Objectifs

- Sensibiliser et former les personnels à la prévention des stéréotypes de genre
- Renforcer la présence des filles dans les filières scientifiques
- Inspirer les jeunes filles pour susciter des vocations scientifiques

Lancé en mai 2025, le **plan Filles et maths** sera mis en œuvre dès la rentrée 2025 pour que les jeunes filles prennent toute leur place dans les métiers de l'ingénieur et du numérique.

FORMER ET SENSIBILISER TOUS LES PERSONNELS

- Formation aux biais de genre pour tous les personnels afin de renforcer la confiance des filles en maths
- Sensibilisation de 2 h réalisée obligatoirement avant le 15 septembre

- Plan de formation pluriannuel des professeurs à la prévention des biais de genre et des stéréotypes dans l'apprentissage des mathématiques

- Affichage d'une charte de lutte contre les stéréotypes dans les salles des professeurs

RAPPROCHER LES FILLES DES MATHS ET DES SCIENCES

- Mise en place d'objectifs cibles dès le lycée

OBJECTIF

+ 30 000 filles qui gardent la spécialité mathématiques en terminale d'ici 2030, soit + 5 000 filles de plus par an dès la rentrée 2025

- Création de classes à horaires aménagés en 4^e et 3^e en mathématiques et en sciences

→ Effectif obligatoire par classe : au moins 50 % de filles

- Mise en place de cibles de filles à l'entrée en classe préparatoire scientifique

OBJECTIF

Au moins 20 % en 2026

Pas moins de 30 % à la rentrée 2030

- Répartition équilibrée des professeurs en classe préparatoire scientifique

OBJECTIF

30 % de femmes parmi les nouvelles nominations

OUVRIR LES HORIZONS DES JEUNES FILLES ET SUSCITER DES VOCATIONS

Rencontres systématiques avec des rôles modèles de la 3^e à la terminale grâce à un réseau d'associations, d'étudiants ou de branches professionnelles, pour que des femmes puissent présenter leur parcours à des jeunes filles

LE PLAN FILLES MATHS

Le Plan Filles et maths vise à « mobiliser la communauté éducative et les parents » pour que « les jeunes filles prennent toute leur place dans les métiers des sciences de l'ingénieur et du numérique ».

A destination des 370 000 professeurs des écoles, 24 000 professeurs de mathématiques de collège et 12 000 de lycée, le plan devra permettre, par exemple, que les filles soient plus souvent interrogées en classe, même si elles ne lèvent pas la main.

3 leviers essentiels :

- lutter contre les stéréotypes et inégalités de genre au sein des études scientifiques, technologiques, mathématiques et d'ingénieur ;
- créer les conditions favorables pour soutenir l'ambition des jeunes filles vers les études scientifiques, technologiques, mathématiques et d'ingénieur ;
- relever les défis économiques des secteurs scientifiques.

Le plan prévoit notamment de "former et sensibiliser" tous les professeurs aux biais de genre et aux stéréotypes dans l'apprentissage des mathématiques dès la rentrée 2025, du primaire au lycée.

La ministre a fixé un objectif de 50 % de filles dans la spécialité mathématiques en terminale en 2030, contre 42 % actuellement.

Il sera "demandé aux chefs d'établissement et aux professeurs d'encourager les filles à choisir et conserver" la spécialité maths en terminale. Une "première marche" de 5 000 filles supplémentaires est prévue dès la prochaine rentrée, précise la ministre.

En mars, une étude du ministère de l'Education a montré que les filles restent sous-représentées dans les matières scientifiques en terminale générale, en sciences de l'ingénieur ou sciences informatiques et numériques (15 % dans les deux cas), en éducation physique (32 %) et, dans une moindre mesure, en mathématiques (42 %) et physique-chimie (47 %).

La dernière étude internationale TIMSS (Trends in International Mathematics and Science Study), publiée en décembre, a fait le constat que les élèves français en CM1 et en quatrième restent parmi les moins bons de l'Union européenne en maths et sciences, avec une hausse de l'écart entre filles et garçons en fin d'école élémentaire. Cet écart est le plus important des pays de l'UE.

Un rapport des inspections générales préconisait au moins 20 % de filles dans chaque classe préparatoire scientifique en 2026 et 30 % en 2030.

Des classes scientifiques à horaires aménagés

L'expérimentation de classes scientifiques à horaires aménagés pour des collégiens de 4^e et 3^e, avec 50 % de filles est conduite dans cinq académies dès la rentrée : Amiens, Bordeaux, Martinique, Nancy-Metz et de Normandie. Elle permettra de développer la culture scientifique et technique. La généralisation est prévue à la rentrée prochaine, avec au moins une classe de ce type dans chaque département du territoire national.

Le plan Filles et maths en Saône-et-Loire

Le plan Filles et Maths figure parmi les priorités de la DASEN de Saône-et-Loire pour l'année scolaire à venir dans le 1er degré. Ce plan prendra la forme de temps de formation pour les enseignants, mais aussi de projets dans les écoles, notamment au moment de la semaine des mathématiques prévue en mars 2026.



Le plan d'action « Filles et maths » dans l'Yonne (1er degré)

Le plan d'action départemental pour le 1^{er} degré repose sur trois leviers complémentaires :

- l'impulsion institutionnelle,
- la mobilisation des formateurs,
- l'accompagnement des écoles.

L'impulsion au niveau de l'encadrement

Le plan a été présenté à l'ensemble des IEN 1^{er} degré lors d'un conseil d'IEN. Un courrier cadrant la démarche (constats, objectifs, mise en œuvre, effets attendus) sera diffusé à toutes les écoles à la rentrée scolaire.

La mobilisation du groupe départemental Mathématiques

Les conseillers pédagogiques membres du groupe ont été formés aux biais de genre en 2024/2025 et continueront cette formation en 2025/2026.

La thématique « égalité filles/garçons » sera intégrée à toutes les constellations mathématiques, notamment dans les temps d'observation et d'analyse de pratiques, ainsi qu'aux animations pédagogiques déployées au niveau du département.

La mise en œuvre dans les écoles

- Formation des directeurs à l'animation d'un module de sensibilisation aux biais de genre auprès de leurs équipes.
- Organisation d'un conseil des maîtres spécifique (2h), avant mi-septembre : 1h d'échanges, 1h d'atelier. Les équipes des petites écoles se regrouperont afin de favoriser des échanges plus riches.
- Inscription de cette thématique dans les conseils des maîtres, afin d'analyser des résultats des évaluations nationales pour élaborer un plan d'actions tenant compte, si nécessaire, de cette dimension selon le contexte local.
- Pour les écoles engagées dans l'approche « Au cœur de la classe » : intégration de cette thématique dans l'analyse des pratiques.
- Suivi des écarts filles/garçons lors des conseils des maîtres dressant le bilan du plan d'action.

[En savoir plus sur le Plan Filles et maths](#)



Filles et maths

Statistiques

- Chaque année, il manque en France plus de 30 000 ingénieurs et 60 000 techniciens.
- Les stéréotypes de genre se renforcent, voire s'accentuent.
- Cela génère un manque de confiance et de projection de la part des jeunes filles dans les métiers d'ingénieurs et du numérique.

— LES TERRITOIRES ÉDUCATIFS RURAUX : QUEL BILAN, QUELLE PLUS VALUE ?

En Côte-d'Or,

le territoire éducatif rural de Saulieu-Liernais, labellisé en 2021, a démontré une belle capacité à renforcer les environnements éducatifs dans les espaces ruraux, à créer une synergie entre les acteurs et à décloisonner les politiques publiques en faveur de la ruralité. Déployé sur deux communautés de communes mais inscrit dans un même bassin de vie, il accueille un peu plus de 500 élèves dans 10 écoles et un peu plus de 200 dans deux collèges, en réseau avec les lycées de Semur-en-Auxois et de Montbard.

La gouvernance sur le territoire est portée par une dynamique partenariale solide, impliquant notamment la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Ces collaborations s'inscrivent pleinement dans le cadre des Projets éducatifs de territoire (PEDT), véritables outils de collaboration locale fédérant l'ensemble des acteurs autour de valeurs, d'objectifs et d'actions en matière d'éducation, pour renforcer la cohérence et l'efficacité du travail mené.

Cette alliance éducative a permis d'œuvrer en faveur de trois axes :

- le parcours des élèves / des jeunes et le développement de l'autonomie ;
- l'implication des parents dans la réussite éducative de leur enfant ;
- les collectifs de travail au service de la réussite des élèves / des jeunes

La liaison entre l'école et le collège, autour de projets et de rencontres, fonctionne de manière très positive et facilite les transitions pour les élèves.

Les actions en faveur du bien-être dans le champ sportif, artistique ou de la santé constituent un véritable atout. L'implication des parents y est un levier essentiel, par exemple dans le déploiement de la ludothèque mobile ou dans des opérations de sensibilisation, en lien avec des partenaires variés tels que CANOPÉ sur l'usage des écrans.

En conclusion : le TER a permis d'investir tout particulièrement la question de la continuité éducative. Le développement d'un comité petite enfance a permis de sécuriser le parcours

de l'enfant en associant à l'école maternelle la CAF, les municipalités (ATSEM) et la crèche. L'éducation artistique et culturelle a également constitué une forte priorité : collège au théâtre ; écoles, collèges à l'Opéra ; partenariat avec la salle de spectacle La vapeur à Dijon.

Enfin, au regard de l'enjeu du savoir-nager, c'est aussi au sein du TER Saulieu-Liernais qu'a été inauguré le premier bassin temporaire de natation de Côte d'Or avec le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), le Groupe APSALC, la Ligue de Bourgogne-Franche-Comté de natation et les collectivités locales. Sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, ce bassin a accueilli plus de 500 jeunes pour quelques 3 700 entrées en cinq mois.

Dans la Nièvre,

trois ans après leur mise en œuvre, les territoires éducatifs ruraux de Corbigny et La Machine, illustrent pleinement la dynamique collective portée par ce dispositif national. Pensés comme des leviers d'action pour favoriser la réussite des élèves et la cohésion éducative en milieu rural, ils ont permis d'installer une culture du partenariat durable entre établissements scolaires, collectivités territoriales et acteurs locaux.

Sur ces deux TER, une ambition partagée guide l'ensemble des actions : permettre à chaque élève de bénéficier d'un environnement stimulant, porteur de sens et propice à la réussite. Cette ambition se traduit concrètement par la mise en place de projets pédagogiques structurants, favorisant la continuité des parcours éducatifs et la coopération interdegrés.

À Corbigny, le TER s'est appuyé sur un réseau local déjà bien établi, consolidé autour d'une forte dynamique culturelle. Les élèves ont participé à de nombreux projets artistiques pensés pour renforcer les apprentissages fondamentaux et favoriser l'ouverture culturelle. L'internat d'excellence du collège a joué un rôle clé dans cette dynamique, en offrant un cadre structurant et porteur d'ambition. Le projet « Nage en eaux libres » incarne également une initiative forte du territoire qui a pu être essaimée dans de nombreux TER nivernais. Il a permis aux élèves de cycle 3 de bénéficier d'un apprentissage du savoir-nager et de l'aisance aquatique en conditions réelles dans les étangs nivernais.

À La Machine, les actions développées ont visé prioritairement le renforcement des compétences langagières, scientifiques et culturelles. Des projets innovants tels que Microfolie's, le projet éloquence ou encore

la résidence d'artistes ont permis aux élèves d'acquérir une plus grande ouverture culturelle et de travailler l'oral dès l'école primaire. Le projet Erasmus+ a offert aux élèves de 3e une expérience de mobilité européenne enrichissante, tout en permettant à l'équipe de pilotage d'échanger des pratiques professionnelles et de renforcer les compétences psychosociales. Enfin, un partenariat avec deux équipes de recherche a permis de mettre en place des formations inter-degrés pour faire évoluer leurs pratiques pédagogiques.

En conclusion : ces deux TER, dont le pilotage pédagogique repose sur un partenariat partagé, ont permis de faire évoluer les pratiques professionnelles et de faire émerger une véritable communauté éducative locale, engagée et pérenne.

En Saône-et-Loire,

le territoire éducatif rural de Bourbon-Lancy regroupe 11 écoles et un collège répartis sur 14 communes. Le lycée Camille Claudel de Digoin complète ce réseau en tant que lycée de secteur, mais son éloignement et l'obligation d'internat posent, dès le collège, la question de l'orientation et de l'égalité des chances.

Le diagnostic initial indiquait un réel besoin d'accompagnement pour les élèves du bassin : un élève sur deux provenant d'un milieu défavorisé, un indice de position sociale (IPS) inférieur aux moyennes académique et nationale etc. Ainsi, **le TER a pour ambition de réduire les inégalités, de renforcer l'ambition scolaire et l'accompagnement des personnels.**

Le travail effectué a suivi trois axes :

- **renforcer la coopération entre l'école et les acteurs locaux**

Exemples d'actions : les Journées Olympiques (mai 2024/avril 2025) ont rassemblé les élèves et enseignants des écoles et de 6^e autour des valeurs du sport, de l'éducation à la santé et du vivre-ensemble ; participation d'élèves de CM2 et de 6^e au colloque des enfants archéologues organisé en juin 2025 en collaboration avec des chercheurs de l'INRAP.

Plus-value : ces événements ont renforcé la liaison école-collège tout en valorisant les ressources locales.

- **garantir aux élèves des ruralités un véritable pouvoir d'agir sur leur avenir**

Exemples d'actions : visite d'intégration des nouveaux élèves de 6^e à la rentrée 2024, participation des élèves de 3^e à la Nuit de l'Orientation de Chalon-sur-Saône, présentation de métiers et visites d'entreprises.

Plus-value : ces opérations ont ouvert des horizons professionnels aux élèves et ont permis à 100% des élèves de 4^e et 3^e de trouver un lieu de stage.

- **renforcer l'attractivité de l'école rurale et l'accompagnement des personnels**

Exemple d'actions : organisation d'une formation à la communication et à l'anticipation des conflits pour les directeurs de la circonscription de Louhans.

Plus-value : renforcement d'une culture professionnelle commune, propice à la coopération et à l'échange de pratiques.

En conclusion : au-delà des projets menés, l'instauration du TER a permis de tisser un réseau éducatif fort et pérenne entre les écoles, le collège et les partenaires (familles, associations, établissements culturels, collectivités territoriales...). Ces différentes parties prenantes coopèrent désormais autour d'un objectif commun : faire réussir les élèves en leur offrant un cadre ambitieux et cohérent.

Dans l'Yonne,

le TER de Charny-Orée de Puisaye a fait l'objet d'une évaluation précise en mars et avril dernier, dans l'objectif de renouveler sa convention et d'affiner les modalités de pilotage tout en améliorant la mise en œuvre du dispositif.

Bilan de l'évaluation : 17 actions majeures inscrites dans les objectifs nationaux

- élargissement de son territoire avec les écoles, le collège et le lycée ;
- mise en œuvre de plusieurs laboratoires (mathématiques, lettres, langues, compétences psycho-sociales) lieux de ressource et d'échanges professionnels ;
- une évolution positive se fait sentir dans les résultats aux évaluations nationales : dans le 1^{er} degré en particulier en mathématiques, dans le 2^d degré, sur les résultats des élèves au DNB qui ont progressé ainsi que dans le taux d'orientation en seconde générale et technologique.

En conclusion : l'ambition scolaire a été un axe fort de la dynamique du TER en sécurisant les parcours de la maternelle à la terminale et en ouvrant sur l'international avec un programme ERASMUS+ au lycée et au collège.

Mieux répondre aux besoins particuliers des élèves avec le pôle d'appui à la scolarité (PAS)

Objectifs

- **Apporter des réponses** pédagogiques, éducatives ou médico-sociales rapides et adaptées aux élèves et à leurs familles
- **Coordonner** les ressources
- **Soutenir** les enseignants et les établissements

Pour les élèves, avec ou sans notification de la maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH) :

- avec des **besoins éducatifs particuliers** ;
- dans une **situation pouvant évoluer vers le handicap** ;
- en **situation de handicap**.

LES ÉQUIPES DU PAS

- Chaque PAS est animé par un **binôme composé d'un enseignant coordonnateur et d'un éducateur du secteur médico-social**.

Binôme permanent =
1 coordonnateur (éducation nationale) + 1 éducateur spécialisé (médico-social)

- Ce binôme **peut mobiliser différentes ressources** de l'éducation nationale et du territoire.



LES MISSIONS ET LES RÉPONSES DU PAS

- Le PAS **reçoit les familles** des élèves présentant des besoins particuliers et **expertise le besoin** des élèves en s'appuyant notamment sur le contenu du livret de parcours inclusif (LPI). Il fait ensuite appel aux ressources de son secteur et accompagne les équipes pour **mettre en place des aménagements et adaptations au sein de la classe** :

• **Accompagnement** pédagogique

• **Matériel** pédagogique adapté

• **Accompagnement** éducatif et médico-social

• **Accompagnement** humain

Le pôle d'appui à la scolarité (PAS), expérimenté en Côte-d'Or en 2024, déployé dans la Nièvre à la rentrée 2025

Nouveau

Les 8 PAS de la Nièvre

3 organismes gestionnaires porteurs, avec des financements ARS :

- la Sauvegarde 58 (3 PAS),
- le Fil d'Ariane (3 PAS)
- la FOL 58 (2 PAS)

Les personnels recrutés en juin :

8 enseignants (dont 4 spécialisés et une enseignante du second degré)

11 éducateurs spécialisés

L'équipe mobile ressource sera composée de :

- une neuropsychologue ;
- une orthophoniste ;
- une ergothérapeute ;
- un psychomotricien (en cours de recrutement)

La formation des enseignants :

- Des temps de formation pour les enseignants ont été proposés par la circonscription ASH dès juin 2025, en partenariat avec l'EAFC et les établissements médico-sociaux partenaires.
- Fin août, des formations inter catégorielles avec les éducateurs seront mises en place, et aborderont des thématiques variées : les partenaires mobilisables, les ressources, la relation aux familles, les écrits professionnels, les observables dans la classe, les différents types de troubles et leurs manifestations en classe, les adaptations pédagogiques, etc... Des temps d'analyse de pratique seront également programmés.

L'implantation des PAS nivernais

7 PAS en lycées et 1 PAS au CIO de Nevers

PAS 1 : Decize (Lycée Maurice Genevoix – Decize)

PAS 2 : Morvan (Lycée F. Mitterrand – Château-Chinon)

PAS 3 : Varzy (Lycée Le Mont Chatelet – Varzy)

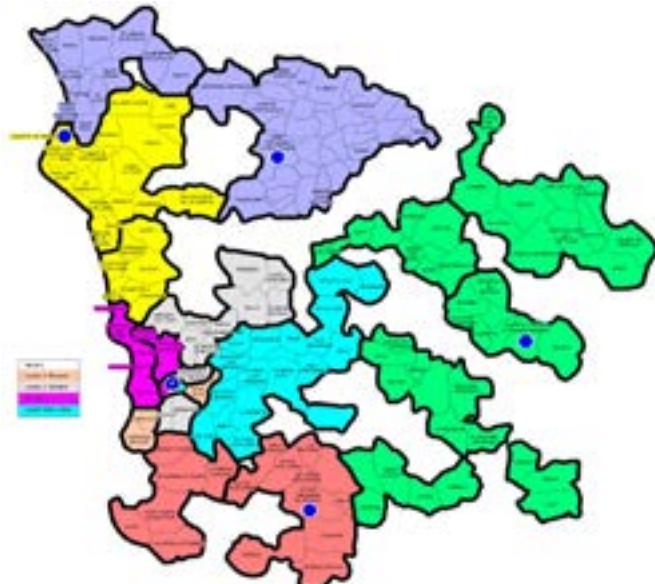
PAS 4 : Cosne (Lycée Pierre Gilles de Gennes – Cosne-sur-Loire)

PAS 5 : Alain Colas (Lycée Alain Colas – Nevers)

PAS 6 : Jean Rostand (CIO – Nevers)

PAS 7 : Jules Renard (Lycée Jules Renard – Nevers)

PAS 8 : Courlis/Victor Hugo (Lycée Jules Renard – Nevers)



FOCUS

Les chiffres clés de l'école inclusive dans l'académie pour la rentrée 2025

Les élèves

10 232 élèves*
reconnus en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire
(+ 2 % par rapport à la rentrée 2024)

*prévision

3 389 élèves*
scolarisés en **ULIS**
(Unités localisées pour l'inclusion scolaire)
(+ 5 % par rapport à la rentrée 2024)

*prévision

5 825 élèves
accompagnés par un ou une **AESH**

94,7 % des élèves
notifiés bénéficient d'une aide individuelle et mutualisée
93,9 % des élèves notifiés
sont scolarisés dans le cadre d'une ULIS

Les moyens humains et les personnes ressources

1 904 ETP d'aesh
affectés devant élèves à la rentrée 2025

2 personnes ressource TSA*
(Côte d'Or, Nièvre)

*troubles du spectre autistique

3 personnes ressource TND*
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)

*troubles du neuro-développement

Les dispositifs d'accompagnement des élèves

Les unités d'enseignement
11 UEMA
7 UEEA
2 DAR
1^{er} degré (Nièvre)
2^d degré (Saône-et-Loire)
1 DAR
Cité scolaire de Louhans

166 dispositifs ULIS
en 1^{er} degré
et
139 dispositifs ULIS
en 2nd degré

1 PEJS
inter-degré basé à Dijon.
(école maternelle et élémentaire Eiffel, collège Bachelard et les lycées H.Fontaine, Le Castel, Les Arcades, Les Marcs d'Or, Montchapet)

41 SEGPA

3 EREA
(Joigny, Beaune, Charnay-lès-Mâcon)

AESH : accompagnants d'élèves en situation de handicap
DAR : dispositif d'autorégulation
SEGPA : section d'enseignement général et professionnel adapté
EREA : établissements régionaux d'enseignement adapté
PEJS : pôle d'enseignement des jeunes sourds
UEMA : unités d'enseignement (autisme) en maternelle
UEEA : unités d'enseignement (autisme) en élémentaire
ULIS : unités localisées pour l'inclusion scolaire

Numéros des cellules d'écoute départementales et de réponse aux familles :

03 80 44 87 + n° département

(ex en Côte-d'Or : 03 80 44 87 21)



2

AU CŒUR DE L'ÉTABLISSEMENT,
pour protéger les élèves et la
communauté éducative

Plan brisons le silence

Agir contre les violences à l'école

Objectifs

- **Protéger** les élèves
- **Libérer la parole** des élèves
- **Renforcer les contrôles** des établissements

Lancé en mars 2025, le plan Brisons le silence, agissons ensemble a été mis en œuvre **pour que les violences physiques, morales et sexuelles au sein des établissements privés ou publics ne puissent plus se produire**

SIGNALER les faits de violence

- Le décret n° 2025-542 du 16 juin 2025 rend **obligatoires le recueil et le traitement des faits de violence dans les établissements privés sous contrat**.

- **Utilisation de l'application Faits établissement** pour signaler les faits aux niveaux académique et/ou ministériel

- **Mise en place d'une fiche procédure**, communiquée à tous les personnels, pour encadrer la circulation et le traitement des signalements

LIBÉRER la parole des élèves

- Dès la rentrée 2025, **le recueil des témoignages des élèves est systématisé**.

- **Dans tous les établissements, en internat et à l'issue de voyages scolaires avec nuitée**, mise à disposition des élèves d'un **questionnaire** : en cas d'alerte, des entretiens avec des professionnels sociaux, de santé et des psychologues seront organisés

- **Mobilisation du 119 Enfance en danger** pour alerter les équipes académiques de signalements d'abus et **vérification de l'affichage obligatoire du 119** dans tous les établissements recevant des mineurs

REFORCER les contrôles dans les établissements privés sous contrat

- L'inspection des établissements privés sous contrat est intensifiée et **élargie aux questions de climat scolaire**.

- **60 inspecteurs supplémentaires** avec des profils variés (santé, social) pour favoriser une approche pluridisciplinaire : 30 à la rentrée 2025 et 30 à la rentrée 2026

- **Mission d'appui au sein de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR)** pour renforcer la formation des inspecteurs chargés des contrôles

- **Objectif de 40 % d'établissements inspectés** sur les 2 prochaines années, avec 50 % des contrôles réalisés sur site et 1 000 contrôles réalisés d'ici la fin de l'année civile 2025

2– AU CŒUR DE L’ÉTABLISSEMENT, pour protéger les élèves et la communauté éducative

— La sécurité des établissements et le climat scolaire

La politique de l’académie de Dijon s’articule autour du triptyque :

Protéger – Éduquer/former – Collaborer

L’objectif est de garantir les conditions d’une école qui protège et qui rassemble en accompagnant, soutenant, outillant les équipes des écoles et des établissements.

Pour ce faire l’académie peut compter sur un service nouvellement créé : le service de défense et de sécurité académique (décret n° 2025- 75 du 29 janvier 2025) et sur la mobilisation des services académiques notamment du secrétariat général, du pôle Établissement et Vie scolaire, des inspecteurs et des conseillers techniques.



Les missions du service de défense et de sécurité académique :

- mettre en œuvre des plans nationaux de sécurité et de protection pour l’ensemble des services, écoles et établissements, personnels et usagers ;
- maintenir en condition opérationnelle des dispositifs de veille, d’alerte et de gestion de crise ;
- veiller au respect des valeurs de la République ;
- mettre en œuvre la politique de sécurité numérique ;
- veiller à la coordination des services déconcentrés ministériels avec les autorités locales de l’État et les partenaires concernés.

Sa composition :

- le directeur de cabinet, qui le dirige, en charge du maintien en condition opérationnelle des dispositifs de veille, d’alerte et de gestion de crise ;
- le conseiller technique Établissement et Vie scolaire, directeur adjoint, en charge de l’accompagnement et du soutien aux personnels victimes en articulation avec les services du pôle ressources humaines du rectorat.

- l’inspecteur référent «valeurs de la République» qui coordonne la lutte contre les séparatismes, la radicalisation et les dérives sectaires ;
- l’inspectrice en charge de la prévention et de la sécurisation des établissements ;
- le responsable de la sécurité des systèmes d’information en tant que conseiller pour la sécurité numérique ;
- la directrice de la communication du rectorat ;
- un correspondant départemental désigné par les quatre directeurs académiques, directeurs des services départementaux de l’Éducation nationale de la Côte-d’Or, la Nièvre, la Saône-et-Loire et l’Yonne.

Les actions engagées

- la mise en œuvre d’un dispositif académique de gestion de crise ;
- l’élaboration de documents qui visent à outiller les équipes de direction dans leurs missions relatives à la sécurité ;
- le suivi des plans particulier de mise en sécurité dans un contexte national qui nécessite toujours la plus grande vigilance – posture Vigipirate Urgence Attentat.

La politique académique relative au climat scolaire

- mettre en œuvre les mesures nationales énoncées dans la circulaire de rentrée du ministère tels que l’usage raisonné du numérique à l’école et le [plan « brisons le silence, agissons ensemble »](#)
- accompagner les actions éducatives des projets d’école et d’établissement. Pour cela le rectorat mobilise tous ses services notamment sur les sujets de la santé mentale, des compétences psychosociales, de l’école inclusive, des relations avec les parents d’élève et de la lutte contre le harcèlement.
- mobiliser l’ensemble des cadres de l’académie, dès le 1^{er} trimestre, pour repenser le climat scolaire dans toutes ses dimensions et recenser les actions, les projets existants qui impactent favorablement le climat scolaire, afin de les partager avec l’ensemble des écoles et des établissements.

PLAN SANTÉ SCOLAIRE

12 mesures pour grandir en bonne santé

AGIR POUR LA SANTÉ, LE BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES ET LA PROTECTION DE L'ENFANCE



- 1. Prévention, détection et promotion de la santé** : recentrer les personnels sur leur cœur de métier en allégeant leur charge administrative.
- 2. Déetecter dès le plus jeune âge** : 100 % des élèves doivent bénéficier d'une analyse personnalisée de leur situation de santé.
- 3. Garantir une prise en charge plus efficace** : faire alliance avec les partenaires de l'École.

AGIR EN FAVEUR DE LA SANTÉ MENTALE

- 4. Systématiser les protocoles dédiés à la santé mentale** dans toutes les écoles, collèges et lycées d'ici fin 2025.
- 5. Former à la santé mentale** les inspecteurs du premier degré et les personnels de direction.
- 6. Former deux personnels repères en santé mentale** dans chaque circonscription (premier degré) et dans tous les collèges et lycées d'ici la fin de l'année scolaire 2025-2026.
- 7. Développer le partenariat avec les maisons des adolescents.**
- 8. Organiser un système de coupe-files pour faciliter l'accès des élèves aux centres médico-psychologiques.**
- 9. Nommer 100 psychologues de l'éducation nationale conseillers techniques en santé mentale**, soit un par département.
- 10. Renforcer la formation des personnels sociaux et de santé** en faveur de la santé mentale.
- 11. Renforcer les compétences psychosociales** des élèves pour agir sur le climat scolaire et le bien-être des élèves.
- 12. Généraliser le déploiement d'un module de sensibilisation** auprès des lycéens et l'expérimenter auprès des collégiens.



— La lutte contre le harcèlement à l'école

Favoriser le vivre ensemble et le respect de l'autre et faire de chaque établissement scolaire un lieu d'écoute, de bienveillance propice aux apprentissages.

La lutte contre le harcèlement scolaire est une priorité absolue pour l'académie. Elle s'inscrit pleinement dans le projet académique et dans l'engagement collectif en faveur d'une école qui protège, rassure et permet à chacun – élèves et personnels – d'évoluer dans un climat serein, sécurisé et épanouissant.

Cette nouvelle année scolaire marque le déploiement d'une feuille de route ambitieuse mais réaliste contre le harcèlement (NAH). Elle s'appuie sur **une structuration forte de l'organisation à l'échelle académique et départementale**.

Elle se décline en trois axes prioritaires :

Informier, sensibiliser, impliquer

- Les actions de sensibilisation auprès des élèves, des parents et des personnels sont poursuivies : les temps forts de l'année – comme la journée "Non au harcèlement" en novembre, le Prix NAH ou le Safer Internet Day – sont des leviers essentiels.
- Des outils concrets (kits d'animation, ressources pédagogiques) seront diffusés pour permettre une implication accrue des familles.

Former tous les personnels pour agir efficacement

- Un plan de formation ambitieux : formats hybrides, communautés apprenantes, travail interdégrés...
- Les compétences des équipes déjà formées seront renforcées.

Notre objectif : 100 % de personnels formés d'ici 2027 aux côtés des équipes ressources.

Accélérer la dynamique de labellisation des établissements

La mobilisation des écoles, collèges et lycées se poursuit avec pour objectif une augmentation significative du nombre d'établissements labellisés niveaux 2 et 3. L'obtention du niveau 1 dès le début de l'année sera encouragée pour inscrire cette démarche dans la durée.



Prix coup de coeur académique pour l'affiche réalisée par l'école de Sennecey-Le-Grand (71)

Les principales étapes du protocole santé mentale

→ dans chaque école, collège, lycée dès la rentrée 20 25



REPÉRER

→ Quels signes ?

→ Par qui ? Tous, dont les personnels repères en santé mentale



ALERTER

→ Qui ? Les personnels sociaux et de santé de l'école ou de l'établissement

→ Par quels moyens ? Fiche d'alerte, email, oralement, etc.

→ Par qui ? Tous

→ En cas d'urgence : composer le 15 ou le numéro d'urgence prévention suicide 3114



ÉVALUER

→ Comment ? Outils d'évaluation

→ Par qui ? Les personnels sociaux et de santé de l'école ou de l'établissement



ADRESSER

→ En interne

• Vers qui ? Un autre personnel social ou de santé

→ En externe

• Vers qui ? Les professionnels sociaux ou de santé, en ville ou hôpital, partenaires de l'éducation nationale (centres médico-psycho-pédagogiques, maisons des adolescents, etc.)

• Par qui ? Les personnels sociaux et de santé de l'école ou de l'établissement



ASSURER UN SUIVI

→ Comment ?

• Attention particulière à l'élève

• Aménagements si nécessaire

• Poursuite du suivi externe et lien avec les personnels sociaux et de santé

→ Par qui ? L'équipe éducative et pédagogique

PROMOUVOIR LA BONNE SANTÉ MENTALE

✓ Constituer l'**équipe ressource** et informer de l'existence du protocole

✓ Effectuer un **diagnostic**

✓ **Accompagner** et **former** les adultes de l'école ou de l'établissement

✓ **Soutenir** et **outiller** les élèves sur la santé mentale

✓ Développer les **compétences psychosociales** (CPS)

✓ Développer le lien avec les **familles**

— La mise en œuvre du Plan santé mentale et le développement des compétences psychosociales pour les élèves

Cadre réglementaire et déclinaisons locales

- circulaire ministérielle du 23 juin 2025 ;
- issue des Assises de la santé scolaire (14 mai 2025).

Des axes prioritaires définis :

- réaffirmer les missions fondamentales de la santé scolaire : prévention, détection, promotion de la santé ;
- agir dès le plus jeune âge ;
- renforcer les partenariats territoriaux ;
- mettre la santé mentale au cœur des politiques éducatives.

Mise en œuvre dans les académies :

- septembre 2025 : Création d'un pôle départemental santé, bien-être et protection de l'enfance ;
- nomination d'un psychologue conseiller technique départemental ;
- élaboration d'une feuille de route locale coordonnée par les conseillers techniques. (médecin, infirmier, service social, psychologue).

Objectifs :

- Favoriser un climat scolaire apaisé ;
- Permettre aux élèves d'apprendre sereinement dans un cadre protecteur ;
- Mobiliser toute la communauté éducative autour de la prévention.

L'académie met en œuvre le plan dans toutes ses composantes et notamment le volet formation des personnels.

Nous travaillons à faire en sorte que le nombre de formateurs dans les prochaines semaines augmente afin de déployer la formation en faveur des personnels le plus rapidement possible.

Notre objectif étant que sur l'année 2025-2026, au sein de toutes les circonscriptions, collèges et lycées, deux personnes référentes soient formées sur cette thématique.

Le repérage, le soutien, l'accompagnement des élèves en détresse est une priorité absolue.

La vigilance de tous est nécessaire pour aider à détecter tous les signaux qui pourraient inciter à prendre soin des élèves les plus fragiles psychologiquement.

LES MESURES CLÉS

Mise en place d'un protocole santé mentale dans chaque école, collège, lycée d'ici fin 2025.

Formation de deux personnels repères en santé mentale dans chaque circonscription pour le premier degré et dans tous les collèges et lycées d'ici à la fin de l'année scolaire 2025-2026.

Formation obligatoire des personnels sociaux et de santé sur la santé mentale.

Inscription obligatoire des numéros d'urgence dans les carnets de correspondance :

- * 31 14 (prévention suicide)
- * 119 (enfance en danger)
- * 30 18 (prévention harcèlement)

Le déploiement d'un module de sensibilisation auprès des lycéens

À partir de janvier 2026, les élèves de 4^e et de 2^{de} bénéficieront d'un module de prévention baptisé « L'AIDER » (apprendre à identifier, discerner, écouter et réagir). Construit avec des psychiatres spécialistes de l'enfance et de l'adolescence, il permet aux élèves d'apprendre à mieux repérer et aider leurs camarades en souffrance, à accéder plus facilement aux ressources d'aide disponibles.

Promouvoir un usage raisonné du numérique à l'école

À RETENIR

- **Le dispositif Portable en pause**, qui prévoit une mise à l'écart effective des téléphones portables des élèves, est généralisé au collège.
- Chaque lycée engagera **une réflexion pour intégrer le numérique** dans son projet d'établissement.
- **Les mises à jour dans les espaces numériques de travail (ENT)** et les logiciels de vie scolaire seront suspendues le soir et en fin de semaine.

→ *Installer le dispositif Portable en pause*

Une expérimentation positive

Au cours de l'année scolaire 2024-2025, plus de **32 000 collégiens ont expérimenté la mise à l'écart du téléphone portable**, à travers des dispositifs variés choisis localement – boîtes collectives, pochettes individuelles, casiers. Cette expérimentation a produit des **effets positifs sur le climat scolaire**, la concentration des élèves et le bien-être général dans les établissements l'ayant mise en place. Une diminution des signalements de cyberharcèlement et d'incidents liés aux réseaux sociaux a également été constatée.

La généralisation du dispositif au collège

Compte tenu des effets positifs observés sur le climat scolaire et les apprentissages, le dispositif **Portable en pause sera généralisé dès la rentrée**. Chaque collège définira la modalité de mise à l'écart des téléphones (ou tout objet connecté) qu'il souhaite adopter, en concertation avec les membres de la communauté éducative, notamment les collectivités territoriales et les parents d'élèves. Cette organisation, adaptée aux spécificités de l'établissement, sera **inscrite dans le règlement intérieur**.

Dans les lycées, **une réflexion sera menée avec les élèves et la communauté éducative** sur le numérique, et notamment sur la place du téléphone portable

et des objets connectés. Cette réflexion doit être construite au sein des instances de démocratie scolaire et a vocation à nourrir le projet d'établissement.



Des mesures complémentaires

Pour atténuer les effets délétères des informations reçues à toute heure (notes, devoirs, etc.), **leur diffusion sera suspendue dans les ENT et les logiciels de vie scolaire par défaut le soir** (de 20 h à 7 h) **et en fin de semaine** (du vendredi 20 h au lundi 7 h).

Ces plages horaires pourront être adaptées si nécessaire par les chefs d'établissement.

Dans la continuité de cette mesure, et plus particulièrement au collège, **un temps devra être consacré à chaque heure de cours** pour que les élèves prennent note de leurs devoirs et mémorisent le travail à faire.

→ **Éduquer au numérique et accompagner les familles**

À la rentrée, **des repères clairs seront diffusés à l'ensemble de la communauté éducative** pour que l'usage du numérique à l'école s'inscrive dans une démarche réfléchie, protectrice et émancipatrice pour les élèves. Ces repères préciseront les **modalités recommandées d'exposition** aux écrans et d'utilisation du numérique, notamment en classe. Ils doivent permettre de développer les compétences numériques des élèves, ainsi que leur esprit critique.

À l'occasion des réunions de rentrée, les écoles et les établissements scolaires organiseront en lien avec la communauté éducative, et tout particulièrement **avec les familles, une réflexion sur les usages du numérique** et les risques de la surexposition aux écrans. Des ressources d'accompagnement seront fournies dès la rentrée aux établissements.



3 **ENSEMBLE,**
pour l'épanouissement
professionnel des personnels

3- ENSEMBLE, pour l'épanouissement professionnel des personnels

— L'académie de Dijon face aux défis des ressources humaines

La feuille de route RH 2026

L'éducation nationale traverse une période de transformation majeure, marquée par des départs massifs à la retraite et des évolutions profondes dans ses métiers. Pour l'académie de Dijon, ces défis sont amplifiés par la ruralité de ses territoires et une démographie en déclin. L'académie voit ces contraintes comme des opportunités pour réinventer sa gestion des ressources humaines.

Dans le cadre du programme ministériel RH 2026, l'académie adopte une approche centrée sur l'individu, visant à offrir des parcours professionnels diversifiés et adaptés aux aspirations des nouvelles générations. Cette stratégie repose sur une gestion plus personnalisée, favorisant l'épanouissement des agents tout en renforçant l'attractivité des métiers de l'éducation nationale.

Par ailleurs, l'académie s'engage à améliorer la réactivité et la qualité de la gestion de ses personnels, pour garantir un traitement efficace des situations individuelles. Les services académiques sont mobilisés pour relever ces défis et garantir un cadre de travail où chacun peut s'épanouir et contribuer au succès de la mission éducative.

[Télécharger la Feuille de route RH 2026](#)



Le plan académique d'action pour l'égalité professionnelle 2025-2027

Dans un monde professionnel en profonde mutation, l'École ne peut être en marge des transformations nécessaires qui garantissent une société plus juste et plus inclusive. Parce que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est bien plus qu'une simple intention, l'académie de Dijon a conçu un plan d'action pour les 2 années à venir, dans la continuité du cadre national, de sa feuille de route RH et de son projet académique.

Ce plan d'action 2025-2027 s'inscrit dans une dynamique déjà bien engagée : rendre notre institution plus juste, plus inclusive, et plus attentive aux parcours et aux aspirations de chacun et chacune. Il s'appuie sur des valeurs essentielles : la reconnaissance, l'équité, le respect et l'ouverture.

Il a été construit en cohérence avec les grandes orientations nationales, la feuille de route RH et le projet académique. Mais il est surtout le fruit d'un travail collectif, nourri par les échanges avec les personnels, les représentants syndicaux et les équipes ressources humaines.

Objectif : permettre à chacune et chacun de se sentir respecté, soutenu, et libre de construire son parcours professionnel dans un cadre serein et équitable.

Portée collectivement, cette feuille de route a besoin de l'engagement de tous, à tous les niveaux, pour faire vivre ces principes au quotidien, et faire avancer l'académie sur le chemin de l'égalité.

[Télécharger le plan d'action](#)

7 axes concrets pour guider l'action académique

- conforter la gouvernance et inscrire l'égalité professionnelle au cœur de nos politiques RH ;
- favoriser la mixité des métiers et l'égal accès aux postes de responsabilité ;
- réduire les écarts de rémunération et de carrière entre les femmes et les hommes ;
- mieux articuler vie professionnelle et vie personnelle, pour toutes et tous ;
- prévenir et traiter les discriminations, les violences et le harcèlement ;
- prendre en compte la santé des femmes au travail, dans toutes ses dimensions ;
- communiquer, sensibiliser et former, pour développer une culture de l'égalité durable.

Des femmes et des hommes qui *changent la vie* pour toute la vie

— Faire évoluer les modalités de recrutement

Premier employeur public en région Bourgogne et au sein des 4 départements qui la composent, l'académie de Dijon a à cœur de faire connaître ses métiers et ses modalités de recrutement.

Ses métiers tout d'abord qui sont au nombre de 107, répartis dans 13 familles professionnelles. Même si les enseignants des 1^{er} et 2nd degrés sont les plus nombreux, on retrouve une multitude d'autres métiers pour les personnels non enseignants dans les domaines des ressources humaines, de la gestion budgétaire et financière, de l'organisation des concours, de la gestion des moyens et logistique, des systèmes d'information, etc.

La voie classique du recrutement pour l'ensemble de nos métiers reste celle du concours (enseignants et non-enseignants). Rappelons à ce sujet la récente réforme du recrutement et de la formation initiale des professeurs, dont l'objectif est de se préparer plus tôt au métier, assurer un haut niveau de formation et une entrée progressive et accompagnée dans le métier d'enseignant (accessible désormais dès la 3^e année de licence).

Pour accompagner et rendre concret un des objectifs de la loi de Transformation de la fonction publique d'août 2019, les services du ministère de l'éducation nationale et l'académie de Dijon recrutent également de plus en plus de contractuels (+ 203 ETP de 2021 à 2024 pour les enseignants) afin de faire face au déficit d'attractivité des métiers de l'éducation nationale et de répondre aux objectifs de remplacement (de courte et de longue durée).

La plateforme dédiée aux recrutements sans concours, [« Rejoignez les métiers de l'éducation, du sport et de la recherche »](#), ne cesse de monter en puissance. Déployée en avril 2024 et véritable vitrine des métiers et offres de recrutement, elle propose entre 50 et 100 offres en permanence disponibles pour notre académie.



4 ENSEMBLE,
pour une académie qui encourage
l'innovation et l'expérimentation

4- ENSEMBLE, pour une académie qui encourage l'innovation et l'expérimentation

Apprendre à bien dormir pour bien grandir et bien apprendre, de la maternelle au collège : six écoles et deux collèges de l'académie de Dijon expérimentent.

Les temps de l'enfant : une expérimentation sur les rythmes scolaires en collaboration avec une chercheuse à la rentrée

L'académie de Dijon mène deux expérimentations pour mieux prendre en compte le sommeil des élèves dans les apprentissages.

En maternelle, six écoles repensent les temps de repos, associent les familles et créent des projets pédagogiques autour du sommeil.

En collège, deux établissements testeront dès la rentrée 2025 un décalage du début des cours à 9h, adapté au rythme des adolescents.

Ces projets de recherche sur les rythmes scolaires sont accompagnés et soutenus par Stéphanie Mazza, professeure de neuropsychologie à l'INSPE de l'Université de Lyon 1 et membre du Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon.

Ils s'inscrivent dans la dynamique et les priorités de la rectrice qui souhaite faire réussir ses élèves et en particulier les élèves les plus en difficulté.

À l'école maternelle : aider les enfants à mieux dormir

Depuis 2024, six écoles maternelles volontaires testent une approche inédite : intégrer le sommeil et le repos dans les apprentissages.

L'expérimentation a pour objectif de mieux respecter les besoins des jeunes enfants pour favoriser leur développement, leur santé et leur capacité à apprendre.

Pourquoi cette initiative ?

De nombreuses études montrent que les enfants dorment de moins en moins, et cela impacte leur humeur, leur attention et même leur langage. Face à ce constat, l'académie de Dijon, en lien avec des chercheurs et des collectivités, a lancé un projet pilote d'une durée de deux ans.

Concrètement, que se passe-t-il dans les classes ?

- Des activités pédagogiques autour du sommeil sont créées avec les enseignants, les familles et les enfants.
- Les élèves deviennent de petits "ambassadeurs du sommeil", échangent avec des chercheurs et développent leur curiosité scientifique.
- Les écoles réfléchissent à de nouvelles façons d'organiser la journée, plus calmes, plus respectueuses du rythme des enfants.
- Des ateliers pour les parents, des conférences et même un podcast sont prévus pour partager les découvertes.

Le projet a déjà montré de nombreux résultats :

les enfants sont plus engagés, les familles, même celles éloignées de l'école, participent davantage, et le climat dans les classes est plus apaisé.

Une première présentation publique a eu lieu en juillet 2025 au congrès national de l'AGEEM (Association Générale des Enseignants des Écoles Maternelles) de Colmar.





Au collège : commencer les cours plus tard pour mieux apprendre

Chez les adolescents, le manque de sommeil est encore plus préoccupant. En France, comme ailleurs, les collégiens dorment souvent trop peu, ce qui nuit à leur santé, à leur concentration, et augmente les risques de décrochage scolaire.

Deux collèges dijonnais – Henri Dunant et Montchapet – vont se lancer dans l’expérimentation dès la rentrée 2025 : reculer le début des cours d’une heure, en commençant à 9h au lieu de 8h.

Pourquoi cette expérimentation ?

Les recherches en neurosciences montrent que les rythmes biologiques des ados sont différents : ils ont besoin de se coucher et se lever plus tard. Respecter ces rythmes améliore leur bien-être et leurs résultats scolaires.

Ce que le projet prévoit :

- une nouvelle organisation des emplois du temps ;
- des séances éducatives pour aider les élèves à adopter de bonnes habitudes de sommeil (moins d’écrans le soir, heure de coucher régulière, etc.) ;
- un suivi scientifique assuré par la chercheure Stéphanie Mazza, spécialiste du sommeil chez les jeunes.

Et après ?

Un bilan sera réalisé à la fin de l’année scolaire. Si les résultats sont positifs, l’expérimentation pourrait être élargie à d’autres établissements, voire à certains lycées.

Ces initiatives, expérimentées dans l’académie de Dijon, s’inscrivent dans la réflexion lancée au niveau national sur les rythmes scolaires. Ils montrent qu’une école attentive au bien-être et aux besoins réels des enfants et adolescents – plutôt que l’inverse – est non seulement possible, mais bénéfique pour tous.

— Les écoles laboratoires

LES PERSPECTIVES POUR 2025-2026

En 2025-2026, l'académie de Dijon installera de manière formelle le réseau des « écoles laboratoires » et construira avec les équipes dédiées un label « établissement innovant », afin de donner aux projets conduits dans les écoles et les établissements une visibilité plus large, source d'inspiration pour d'autres équipes.

Depuis 2018, l'académie de Dijon porte le dispositif « écoles laboratoires ». Initialement implanté dans deux établissements, le collège Jean Rostand à Quetigny et le lycée Henri Parriat à Montceau-les-Mines, le dispositif s'est étendu en 2023 aux écoles d'application du premier degré et à la cité scolaire Pierre Larousse à Toucy.

Une « école laboratoire » est définie comme une unité d'enseignement (école ou établissement) au sein de laquelle une équipe :

- porte au moins un projet pédagogique innovant présentant un potentiel de développement dans d'autres écoles ou établissements ;
- travaille avec des chercheurs pour développer des projets, les suivre et les diffuser ;
- propose de la formation à destination d'équipes d'autres écoles et établissements ou encore d'enseignants stagiaires ;
- contribue à une dynamique territoriale : liaisons interdégrés, partenariats avec des acteurs hors éducation nationale, etc.

Une « école laboratoire » est une école ou un établissement innovant, formateur, lieu de production de savoirs étayés par la recherche, ouvert sur son territoire.

Quelques exemples de projets portés par les écoles laboratoires de l'académie

Au collège Jean Rostand à Quetigny :

Travail sur l'aménagement des espaces d'apprentissage, les processus d'apprentissage ; lieu d'éducation associé entre 2020 et 2023 ;

Au lycée Henri Parriat à Montceau-les-Mines :

Travail sur les compétences psychosociales (oral, collaboration, confiance en soi) dans le cadre d'un LéA (2021-2024), sur le numérique, les compétences à s'orienter ;

A la cité scolaire Pierre Larousse à Toucy :

laboratoires de mathématiques, de lettres,

sur les compétences psychosociales ; travail sur l'autonomie (accueil des rencontres internationales de l'autonomie en mai 2025) ;

Dans le réseau des écoles d'application de la Côte-d'Or :

Travail sur le « jeu de faire semblant » à l'école maternelle, sur le sommeil en lien avec le laboratoire Lirdef (Montpellier) et le CNRL (Lyon) ; projet de LéA en cours ;

A l'école Annexe à Mâcon :

Travail sur la collaboration au sein de l'école en lien avec l'Irédu (Dijon) ; projet de LéA en cours.



Intelligence artificielle : un appel à projet suite à l'expérimentation du lycée Charles de Gaulle

Les outils d'intelligence artificielle grand public se sont diffusés massivement depuis novembre 2022. S'ils sont depuis largement utilisés, leurs usages interrogent les acteurs de l'École, élèves, familles, professionnels.

Comment s'assurer du respect des données personnelles ? Quels sont les impacts de l'utilisation des outils d'IA sur le rapport à la connaissance et aux apprentissages ? Comment peuvent-ils soutenir les apprentissages ? Comment les enseignants et plus largement les professionnels de l'éducation peuvent-ils en tirer bénéfice ?

En janvier-février 2025, un enseignement à l'intelligence artificielle pour tous les élèves de seconde générale et technologique a été expérimenté au lycée Charles de Gaulle à Dijon. Préparé pendant plusieurs mois, accompagné par la cellule académique recherche développement, innovation et expérimentation (Cardie) et la délégation régionale du numérique pour l'éducation (DRNE), cet enseignement visait à travers six modules d'une heure chacun à :

- acculturer les élèves à l'histoire de l'IA, de l'Antiquité à nos jours ;
- faire comprendre les fondements techniques sous-tendant les outils d'IA ;
- développer une réflexion éthique sur les défis et les enjeux liés à cette technologie ;
- identifier les impacts économiques et environnementaux liés à l'utilisation de l'IA ;
- apprendre à utiliser les IA génératives pour l'apprentissage des langues ;
- enseigner les bases de la rédaction de prompts (instructions) efficaces, notamment pour soutenir les apprentissages.

Les premiers retours sur cette expérimentation laissent entrevoir la pertinence d'un enseignement structuré à l'intelligence artificielle pour les élèves.

Un appel à projet à destination des lycées de l'académie

Afin d'aller au-delà, l'académie de Dijon va travailler avec l'Institut de recherche sur l'éducation (Irédu) de l'université Bourgogne Europe pour étudier l'impact d'un tel enseignement sur le développement de l'esprit critique chez les élèves.

Un appel à projet va ainsi être lancé dans le courant du mois de septembre, à destination des lycées de l'académie.

Dans cet appel à projet, il sera proposé aux établissements volontaires de mettre en œuvre l'enseignement à l'IA auprès d'une ou plusieurs classes de seconde générale et technologique ou de seconde professionnelle. Les équipes seront formées à la prise en main des modules. Un chercheur de l'Irédu étudiera les conceptions initiales des élèves relatives à l'esprit critique, puis leur évolution à l'issue de la mise en œuvre de l'enseignement.

Les résultats de cette recherche seront diffusés à l'échelle académique afin de soutenir les initiatives nombreuses des équipes qui, dans les collèges et les lycées, s'emparent du sujet pour permettre aux élèves de devenir des citoyens éclairés dans un environnement technologique en mutation.



Sites d'histoire et de mémoire en lien avec le racisme, l'antisémitisme et l'antitsiganisme



— Les «Routes des mémoires» en Bourgogne - Franche-Comté

HISTOIRE, CITOYENNETÉ

Au-delà de l'enseignement de l'histoire en classe, l'institution scolaire participe à la politique de mémoire qui met l'accent sur certains faits historiques dans le but de construire une mémoire collective autour de valeurs partagées et de contribuer au sentiment d'appartenance commune.

Le projet « Routes des mémoires en Bourgogne Franche-Comté » constitue une initiative exemplaire en matière d'éducation à l'histoire, à la citoyenneté et à la lutte contre les discriminations. Il présente l'histoire des Justes parmi les Nations, des Tsiganes ou des tirailleurs pendant la Seconde Guerre mondiale.

Un projet éducatif ambitieux et fédérateur

Porté par les académies de Besançon et de Dijon, et soutenu dans le cadre du Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'antitsiganisme (2023-2026) par la DILCRAH et le ministère de l'Éducation nationale, le projet invite des classes de collèges et de lycées à explorer l'histoire de leur territoire à travers trois itinéraires mémoriels liés à la Seconde Guerre mondiale :

- la route des Justes parmi les Nations ;
- la route des tirailleurs ;
- la route des mémoires tsiganes.

En mobilisant les lieux de mémoire de proximité, les élèves ont mené un véritable travail d'enquête historique, en partenariat avec des historiens, des associations, des institutions culturelles et des acteurs du patrimoine local.

Une valorisation numérique collective

Chaque établissement participant a produit deux ressources originales :

- un panneau numérique d'exposition qui documente un lieu ou un parcours mémoriel ;
- un podcast, qui donne à entendre la voix des élèves et des témoins à travers des récits vivants et sensibles.

Ces productions sont désormais rassemblées dans une exposition numérique régionale et une carte interactive, enrichies régulièrement. Ces ressources sont mises à disposition de tous (établissements scolaires, acteurs culturels, citoyens) sur une [page web dédiée](#) :

Retrouvez les lieux de mémoire de proximité, les panneaux numériques et des podcasts, implantés sur une carte numérique

En 2024-25 : près de 1100 élèves des 8 départements de la région Bourgogne-Franche-Comté ont travaillé sur un lieu de proximité de leur établissement lié à l'histoire des Justes parmi les Nations, des Tsiganes ou des tirailleurs pendant la Seconde Guerre mondiale

Le projet « Routes des mémoires » est reconduit pour l'année scolaire 2025-2026. L'appel à projets s'inscrit pleinement dans la dynamique du programme PRADO (Plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées aux origines) et contribuera encore cette année à renforcer le lien entre mémoire, territoire et engagement républicain.

Il fait écho au plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (2023-26) porté par la DILCRAH qui prévoit notamment une visite mémorielle obligatoire pendant la scolarité des élèves. Il permet à des collégiens et à des lycéens de participer à la construction de trois routes mémorielles liées à la Seconde Guerre mondiale dans leur région : « la route des mémoires des Justes parmi les Nations », « la route des mémoires tsiganes » et « la route des mémoires des tirailleurs ».

